



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Promulgation du règlement numéro 380

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Michel Barrière, directeur général, secrétaire trésorier de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, que :

*Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a adopté le 15 avril 2020 le règlement **no 380** ayant pour objet d'amender le règlement no 376 sur les modalités de paiement des taxes.*

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau municipal au 150, rue Saint-Joseph à Saint-Michel-du-Squatec du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

DONNÉ À Saint-Michel-du-Squatec

Ce 17^e jour d'avril de l'an deux mille vingt

Michel Barrière, directeur général, secrétaire-trésorier